

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE N° 106T/2025

OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT A L'INTERIEUR DU PERIMETRE DE LA COMMUNE

Le Maire de la Commune de Bellegarde-en-Forez (Loire)

Vu le Code de la route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande présentée par l'entreprise BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES, chargée d'effectuer des travaux d'exploitation et de maintenance du réseau fibre, et des travaux de maintenance des réseaux de signalisation tricolore à tout moment, sur l'ensemble de la commune,

Considérant qu'il y a lieu, à l'occasion de travaux, par mesure de sécurité, d'interdire le stationnement et de réglementer la circulation des véhicules au droit des chantiers sur toutes les rues et voies de la Commune,

ARRETE

Article 1 : A compter du 1er/01/2026 jusqu'au 31/12/2026 :

Le stationnement et la circulation de tous les véhicules dans les zones délimitées par l'entreprise BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES sont interdits sur l'ensemble des voies situées à l'intérieur du périmètre de la commune.

Toutes les mesures devront être prises par BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES, pour assurer la sécurité des piétons, l'accès aux propriétés riveraines, ainsi que l'accès aux véhicules de secours.

Article 2 : La signalisation nécessaire à l'application du dit arrêté sera mise en place, entretenue et à la charge de l'entreprise BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES.

Article 3 : L'entreprise chargée des travaux sera entièrement responsable de tous les accidents qui pourraient être le fait de son chantier. Sa responsabilité sera substituée à celle de l'administration dans le cas où cette dernière serait recherchée.

Article 4 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois en vigueur.

Article 5 : Monsieur le Maire sera chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera transmise à l'entreprise BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES, à Gendarmerie de Montrond-les-Bains et affiché en mairie.

Fait en Mairie le 30 Octobre 2025

Le Maire,
Jacques LAFFONT,

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le : 31/10/2025

